



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50720

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre delegue aux postes et telecommunications sur le fait qu'il est actuellement possible de demander la fermeture de sa ligne de telephone sur simple appel telephonique. S'il s'agit d'une simplification administrative tout a fait louable, il est dommage que des usagers soient regulierement victimes de mauvais plaisants. C'est pourquoi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il compte demander a France Telecom de mettre en place un systeme qui, sans alourdir la procedure en vigueur, permette de verifier la realite des demandes de resiliation d'abonnement qui lui sont presentees.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est certain que la procedure actuelle, inspiree, ainsi que l'a bien compris l'honorable parlementaire, par le souci de simplification des procedures, n'est pas toujours suffisamment protectrice. Une nouvelle procedure va prochainement etre mise en oeuvre, qui s'inspire des principes ci-apres. Si la date de resiliation demandee est eloignee, il ne parait pas necessaire de proceder a une verification puisque le courrier adresse dans tous les cas a l'abonne lui permet de reagir pour annuler toute demande qui ne serait pas de son fait. Par contre, si la date de resiliation demandee est proche, une verification sera effectuee en demandant au demandeur presume le montant de sa derniere facture et en le verifiant. S'il ne peut satisfaire a cette demande, il sera alors procede au rappel a son domicile ou a un numero de contact qu'il aura communique. Ces precautions devraient permettre d'eviter les litiges et les desagrements pour l'abonne.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50720

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4896